

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

Abstention : 0

L'an deux mil six

le 10 novembre

Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 novembre 2006

Présents : Mmes EMIN LAURENT, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN
Mrs BARALDI, BERENGER, GUILLON, FUGIER, ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.

Absents : Mme RONDELET, Mr BARNIER ,
Mme LEQUIEN donne pouvoir à Mme MARRANT
Mr PERRET donne pouvoir à Mr GUILLON

Secrétaire de séance : Madame PEYLIN Ghislaine

PARTICIPATION DENEIGEMENT HIVER 2006 / 2007

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le déneigement des voies privées goudronnées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement.

Il est rappelé que ne seront déneigées que les voies privées des lotissements, dont l'ensemble des propriétaires s'engage individuellement ou par le biais d'une association syndicale à signer la convention de déneigement.

Il rappelle également que les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

Suite à la réunion de la commission des finances, il est proposé de maintenir le montant cette participation à 16 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal par 15 voix pour et 1 contre, décide de maintenir la participation pour le déneigement des voies privées des lotissements à 16 € par an et par habitation.

Ainsi fait et délibéré

St Etienne de Crossey le 15 novembre 2006

Le Maire :
J-F GAUJOUR